

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2018

<p>Date de la convocation : 15 février 2018 Date d'affichage de la convocation: 15 février 2018</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 17 Nombre de votants : 17 Nombre de procurations :</p>
<p><i>L'an deux mille dix-huit, le vingt-six février le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 15 février 2018 s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Dominique Pougard, maire</i></p>	<p>Présents : Dominique POUGNARD, Stéphanie DELGUTTE, Stéphane BONNIN, Catherine SAUVARD, Pascal AMICEL, Christine FAZILLEAU, Nadette PORCHER, Hervé SABOURIN, Sylvie DEPLANQUE, Emmanuel FAZILLEAU, Fabrice BRAULT, Florence MARSAC, Stéphanie BOUROLLEAU, Didier FRAIGNEAU, Anne-Sophie VALLET</p>
<p>Secrétaire de séance : S.DELGUTTE, 1^{ère} adjointe</p>	<p>Absents excusés : Marc CHOLLET (procuration à Stéphane BONNIN), Coralie BABIN (procuration à Catherine SAUVARD)</p>

La séance est ouverte à 20 h 45

ORDRE DU JOUR

Madame Dominique POUGNARD souhaite ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- *Mise à disposition des ATSEM en cas de grève des enseignants*
- *Demande de retrait du SIVU*
- *Participation financière 2018 à la formation des apprentis*
- *Demande de subvention de l'Association Fors On Road*
- *Acquisition d'un bien immobilier*

Aucune opposition n'est levée, ces points sont donc portés à l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de séance du 16 janvier 2018

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque des participants, il est adopté à l'unanimité.

2. Réhabilitation de l'école primaire : Demandes de subventions D/2018-014

Date transmission et accusé réception préfecture : 05/03/2018 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180226 -FORS-2018-014-DE

Le projet de réhabilitation avait été abordé lors de deux conseils municipaux en 2016 et 2017 au cours desquels le conseil municipal avait approuvé un plan de financement de cette opération et autorisé Mme POUGNARD à faire les dossiers de demande de subvention.

M. Stéphane BONNIN, adjoint délégué à l'urbanisme et l'aménagement du territoire informe les conseillers municipaux que les démarches de demandes de subvention n'ont pas été faites en 2017 car le projet a dû être revu d'un point de vue architectural. Le maître d'œuvre, AZ ARCHITECTE, a rencontré les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Deux Sèvres pour leur présenter le projet. Mme DEBIERRE, Architecte des Bâtiments de France, a émis des prescriptions concernant notamment le choix des matériaux des menuiseries (bois à la place de l'aluminium) et suppression de la marquise tout le long du bâtiment.

Par ailleurs, la société SOCOTEC a produit le rapport diagnostic amiante : Des traces d'amiante ont été relevées par le cabinet d'études sur les enduits projetés (classe 1), sur les joints de vitrage de menuiserie (classes 2 et 4) et sur les peintures et enduits (circulation). Même s'il s'agit de quantités infimes, il convient d'inclure ces travaux de retrait ou de confinement d'amiante dans le projet global. Au vu de ces changements, le plan de financement adopté lors de la séance du 17 janvier 2017 est caduc.

M. Stéphane BONNIN, propose donc aux conseillers municipaux le nouveau plan de financement de cette opération ainsi que différentes subventions, dont les dossiers de demande doivent être prochainement finalisés.

Subventions	Montant demandé
▶ D.E.T.R (Etat) : - Réhabilitation du patrimoine communal	152 560.00 €
▶ DEPARTEMENT - CAP79 Aide à la décision.....	8 000 €
- CAP79 Aide aux travaux.....	53 500 €
▶ CAN Programme d'appui communautaire au territoire.....	40 000 €

A - DEPENSES	TOTAL HT	TVA (20%)	TOTAL TTC
TRAVAUX DE BATIMENT	323 000 €	64 600 €	387 600 €
Travaux bâtiment - marchés	323 000 €	64 600 €	387 600 €
DESAMIANTAGE	10 000 €	2 000 €	12 000 €
GROS OEUVRE, DEMOLITIONS, ABORDS	57 500 €	11 500 €	69 000 €
MENUISERIES EXTERIEURES, SERRURERIE	104 500 €	20 900 €	125 400 €
MENUISERIE INTERIEURE	12 000 €	2 400 €	14 400 €
CLOISONNEMENT, PLAFONDS	30 000 €	6 000 €	36 000 €
RETELEMENT DE SOL SOUPLES	16 000 €	3 200 €	19 200 €
PEINTURE	15 000 €	3 000 €	18 000 €
ELECTRICITE	21 000 €	4 200 €	25 200 €
CHAUFFAGE	27 000 €	5 400 €	32 400 €
DIVERS (PLOMBERIE, INSTALLATIONS PROVISOIRES, RESEAUX, MOBILIERS, ETC)	30 000 €	6 000 €	36 000 €
HONORAIRES SUR TRAVAUX	58 400 €	11 680 €	70 080 €
Maîtrise d'oeuvre (contrat AZ Architecte)	24 200 €	4 840 €	29 040 €
Diagnostic / Esquisse (5%)	1 210 €	242 €	1 452 €
Avant-Projet Sommaire (12%)	2 904 €	581 €	3 485 €
Etudes d'Avant-Projet Définitif (15%)	3 630 €	726 €	4 356 €
Projet (24%)	5 808 €	1 162 €	6 970 €
Assistance Contrats de Travaux (4%)	968 €	194 €	1 162 €
Visa (0%)	1 452 €	290 €	1 742 €
EXE Partielles : DPGF (5%)	1 210 €	242 €	1 452 €
Direction de l'Exécution des Travaux (25%)	6 050 €	1 210 €	7 260 €
Assistance aux Opérations de Réception (4%)	968 €	194 €	1 162 €
Contrôle technique	4 740 €	948 €	5 688 €
C.S.P.S.	1 512 €	302 €	1 814 €
Divers (diag amiante, etc ...)	3 748 €	750 €	4 498 €
FRAIS DIVERS	7 700 €	400 €	8 100 €
Annonces légales, reprographie	2 000 €	400 €	2 400 €
Assurances Dommage Ouvrage	5 700 €		5 700 €
PROVISIONS POUR REVISIONS	11 400 €	2 280 €	13 680 €
Revisions sur travaux et honoraires	11 400 €	2 280 €	13 680 €
TOTAL DEPENSES	400 500 €	78 960 €	479 460 €
B - RECETTES			
RETOUR TAXES	63 000 €	0 €	63 000 €
F.C.T.V.A	63 000 €		63 000 €
SUBVENTIONS	254 060 €	0 €	254 060 €
Subventions	254 060 €	0 €	254 060 €
D.E.T.R.	152 560 €		152 560 €
DEPARTEMENT CAP79 aide à la décision	8 000 €		8 000 €
DEPARTEMENT CAP79 aide aux travaux	53 500 €		53 500 €
CAN Programme d'appui communautaire au territoire	40 000 €		40 000 €
TOTAL RECETTES	317 060 €	0 €	317 060 €
C - FINANCEMENT			TOTAL
FINANCEMENT			479 460 €
Autofinancement			162 400 €
Retour Taxes (N+1)			63 000 €
Recettes (subventions - environ 53%)			254 060 €
TOTAL FINANCEMENT	0 €	0 €	479 460 €
		finançables par prêt relais	254 060 €

Le montant total de la dépense est évalué à 400 500 € HT soit 479 460 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le plan de financement présenté ci-dessus et ses modalités tant en dépenses qu'en recettes et autorise la maire, Dominique POUGNARD, à déposer les dossiers de demande de subventions précités et à signer tout document permettant la poursuite et l'accomplissement de cette opération.

3.	Réhabilitation salle de spectacle : Devis maçonnerie	D/2018-015
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 05/03/2018 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180226 -FORS-2018-015 -DE</i>		

Le conseil municipal lors de sa séance du 9 novembre 2017 avait validé le devis de l'entreprise LALU concernant des travaux de maçonnerie (reprise de jambage et de linteaux d'ouverture), la reprise de toiture y compris de la charpente.

M. Stéphane BONNIN, adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, informe les conseillers municipaux que les travaux de toiture du local réserve sont terminés mais il apparaît nécessaire de prévoir des travaux de maçonnerie complémentaires sur les ouvertures existantes (seuil de porte, appui de fenêtre) ainsi qu'une couverture dessus la porte et les rives.

L'entreprise LALU propose un devis de 1 835.65 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le devis de l'entreprise LALU domiciliée à Fors 41 route de Bel Air pour un montant total de 2 202.78 € TTC qui sera imputé sur la section investissement opération 208 « Réparations aménagements bâtiments communaux ».

4.	Réhabilitation salle de spectacles : Devis huisseries	D/2018-016
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 05/03/2018 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180226 -FORS-2018-016 -DE</i>		

M. Stéphane BONNIN, adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, informe les conseillers municipaux qu'il faut prévoir le changement des portes et fenêtres de la salle de spectacles celles-ci étant vétustes.

L'entreprise MALICOT propose un devis d'un montant 23 643.60 € HT comprenant la fourniture et la pose d'ouvertures extérieures en aluminium et acier.

M. Stéphane BONNIN précise que l'entreprise MALICOT s'est déplacée à plusieurs reprises pour établir un devis au plus près des besoins.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le devis de l'entreprise MALICOT domiciliée à Prahecq 140 rue de la Paix pour un montant total de 28 372.32 €€ TTC qui sera imputé sur la section investissement opération 208 « Réparations aménagements bâtiments communaux ».

5.	Bâtiments communaux : Mise aux normes électrique	D/2018-017
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 05/03/2018 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180226 -FORS-2018-017 -DE</i>		

Vu le rapport de la société SOCOTEC établi suite au contrôle électrique effectué le 13 décembre 2017 mettant en évidence plusieurs anomalies électriques sur divers bâtiments communaux,

Vu qu'un adjoint technique de la commune a suivi une formation pour avoir l'habilitation électrique,

M. Stéphane BONNIN, adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, propose aux conseillers municipaux que les travaux de mise aux normes soient réalisés en régie par l'adjoint technique.

Ces travaux seront réalisés en deux phases :

- La première concernera la salle polyvalente, le restaurant scolaire, la cuisine d'été, la mairie, le stade, le hangar communal et associatif et l'atelier communal.
- La seconde concernera les bâtiments scolaires et sera réalisée à la suite des travaux de réhabilitation des 4 classes de l'école primaire école.

Un devis a été demandé à la société Comptoir du Sud-Ouest pour la fourniture de matériels électriques : Celui-ci s'élève à 4 096.33 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le devis de la société Comptoir du Sud-Ouest domiciliée à Niort ZI de Souché pour un montant total de 4 915.60 € TTC qui sera imputé sur la section fonctionnement chapitre 11 « Charges à caractère général ».

6.	Réhabilitation école primaire : Diagnostic énergétique	D/2018-018
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 05/03/2018 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180226 -FORS-2018-018 -DE</i>		

M. Stéphane BONNIN, adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, informe les conseillers municipaux que dans le cadre de la réhabilitation de l'école primaire il convient de réaliser un diagnostic énergétique des 4 classes.

Un devis a été demandé au bureau d'étude ACE comprenant : Les relevés sur place, la saisie du bâtiment sous Climawin, le calcul de l'état initial et de l'état futur, la présentation des résultats. La proposition d'honoraires reçue pour cette prestation est d'un montant à 1 300.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la proposition d'honoraires du bureau d'étude ACE domiciliée à NIORT 155 avenue de la Rochelle d'un montant de 1 300.00 € HT pour effectuer un diagnostic énergétique.

7.	Services techniques : Achat de matériel	D/2018-019
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 08/03/2018 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180226 -FORS-2018-019 -DE</i>		

Vu le point évoqué précédemment par le conseil municipal concernant la mise aux normes électrique des bâtiments communaux et la décision de faire réaliser les travaux en régie par l'employé municipal,

M. Stéphane BONNIN, adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, informe les conseillers municipaux que le remplacement et/ou l'acquisition d'une échelle télescopique et d'un escabeau seraient nécessaires pour effectuer ces travaux.

Une proposition de prix a été demandée à la société VAMA pour des modèles d'échelles et escabeaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'achat de l'échelle télescopique xtenso et d'un escabeau 5 marches auprès de la société VAMA domiciliée à Niort ZI de Souché pour un montant total de 620 € TTC.

8.	Admission en non-valeur de créances éteintes	D/2018-020
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 05/03/2018 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180226 -FORS-2018-020--DE</i>		

Vu la décision du Tribunal d'Instance du 20 novembre 2017 ordonnant « ...la main levée des saisies rémunérations et de toutes procédures d'exécution forcée actuellement en cours concernant les créances effacées par l'effet du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. » .

Considérant l'état de présentation et admission en non-valeur de créances en date du 18 décembre 2017 présenté par le Centre des Finances Publiques de Prahecq ayant pour objet des créances de restauration scolaire et garderie de 2016 -2017 irrécouvrables pour un montant de 651.66 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de créances éteintes demandée par Mme BOURGUET pour une somme de 651.66 € (six cent cinquante et un euros soixante-six cents).

9.	Syndicat de communes Plaine de Courance : Mise à disposition des ATSEM en cas de grève des enseignants	D/2018-021
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 05/03/2018 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180226 -FORS-2018-021 -DE</i>		

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 19 décembre 2017 du Conseil Syndical du Syndicat de Communes Plaine de Courance qui décide que les ATSEM peuvent être mises à disposition des communes lors de mouvements de grève des enseignants d'écoles maternelles.

En effet, lors de mouvement de grève des enseignants des écoles les communes doivent organiser un service minimum pour l'accueil des enfants. Dans ce cadre, les ATSEM qui se retrouvent sans activités peuvent être mises à disposition des communes pour assurer cet accueil.

Cette mise à disposition en complément des moyens communaux mis en œuvre pour l'accueil des enfants, dans la limite du temps de travail initial de l'ATSEM et à titre gratuit car elle ne génère pas de coûts supplémentaires pour le Syndicat de Communes Plaine de Courance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition du Syndicat de Communes Plaine de Courance de **mise à disposition gratuite des ATSEM aux communes lors de mouvement de grève des enseignants d'écoles maternelles** et, autorise Mme Dominique POUGNARD à signer tous documents attenants.

10.	Demande de retrait de la commune de Fors du SIVU du Marmais	D/2018-022
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 27/02/2018 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180226 -FORS-2018-022 -DE</i>		

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 septembre 2017 (D/2017-080) décidant la sortie de la commune de Fors du RPI et du SIVU du Marmais à la rentrée 2018-2019,

Mme le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux la demande de retrait de la commune de Fors du SIVU du Marmais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de retrait de la commune de Fors du SIVU du Marmais à compter de la rentrée scolaire 2018 et autorise Mme le Maire à faire tous les actes attenants.

11.	Participation 2018 à la formation des apprentis	D/2018-023
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 05/03/2018 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180226 -FORS-2018-023 -DE</i>		

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en date du 2 février 2018, La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Niort accueille des apprentis pour leur apporter une qualification, un diplôme et une expérience en entreprise, l'apprentissage constitue pour ces jeunes un formidable moyen d'insertion professionnelle.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Niort accueille cette année deux apprentis résidant à Fors (cinq en 2017). Le campus de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres sollicite la commune pour une participation financière de 45 € par apprenti afin de « contribuer au développement d'une formation de qualité », soit un total de 90 €.

Cette somme sera versée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Niort.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de participer à la formation professionnelle des apprentis du territoire de la commune de Fors à raison de 45 € par apprenti, soit 90 € (quatre-vingt-dix euros).

12. Fors On Road : Subvention	D/2018-024
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 05/03/2018 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180226 -FORS-2018-024 -DE</i>	

L'association « Fors On Road » est une association à but non lucratif créée en juillet 2017 dont les membres sont M. BOUCHET Maxime, M. MOULAY Valentin et M. CHARRUYER Quentin. Cette association souhaite participer à l'Europ' Raid qui est le premier tour d'Europe automobile qui commencera le 28 juillet 2018. Ce raid au-delà de la dimension aventureuse et sportive a une portée humanitaire : chaque équipe s'engage à distribuer 100 kg de Fournitures scolaires.

L'association finance son projet par des partenariats financiers, par l'achat d'encart publicitaire ou par des partenariats en nature (essence, communications...).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une **subvention de 250 €** (Deux cent cinquante euros) à l'association Fors On Road pour les aider à financer leur projet.

13. Acquisition immobilière	D/2018-025
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 08/03/2018 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20180226 -FORS-2018-025 -DE</i>	

La commune de Fors a eu connaissance par le BOMAC que la société ELECTRO-SERVICE est depuis octobre 2017 en liquidation judiciaire.

La société ELECTRO-SERVICE était propriétaire d'une parcelle de 1 350 m² qui se situe route de Niort où est implanté un local industriel et commercial d'une superficie de 320 m².

Ce bâtiment est composé de deux unités, une première de type hangar industriel qui correspond à une zone de stockage (bardage métallique non isolé-sol béton), et une seconde de type commercial qui correspond à une zone de bureaux (murs en parpaing isolé-sol carrelage). Le tout est couvert en plaque de fibrociment. Le bâtiment a été réalisé en 1998/1999.

Les élus ont pris contact avec le liquidateur en décembre 2017, Maître BLANC, pour connaître la procédure à suivre pour faire une proposition. Si la commune est intéressée, celle-ci doit formuler une offre d'achat écrite qui sera ferme et définitive.

La mairie a consulté la Direction de l'Immobilier de l'Etat pour avoir une évaluation domaniale de ce bien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme Dominique POUGNARD à faire une proposition d'achat pour ce bâtiment situé 15 route de Niort (parcelle cadastrée AN 337) auprès de Maître BLANC, et à signer tous documents attenants.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ *Stade vandalisme*

Mme POUGNARD informe les conseillers municipaux que des actes de vandalisme ont eu lieu au stade dans la nuit du 9 au 10 février 2018 : *La porte du local des boulistes a été pilonnée , les barres arrières des buts ont été abimées ainsi que les bancs de touche. Une moto a vraisemblablement roulé sur le terrain.*

⇒ *Recensement de la population 2018*

La collecte de fiches liées au recensement de la population s'est achevée le 17 février 2018 et la transmission des données a été faite pour le 1^{er} mars 2018. 53 personnes ont refusé de répondre malgré plusieurs relances, ce qui est dommage étant donné que le nombre d'habitants recensés servira pour déterminer les montants des dotations auxquelles la commune aura droit.

⇒ *Association Fors en live*

Mme Dominique POUGNARD informe les conseillers municipaux que la mairie a reçu un courrier de remerciement de l'association Fors en live pour le soutien moral et financier apporté par la commune pour leur premier projet.

⇒ *Antenne 4 G*

Mme Dominique POUGNARD informe les conseillers municipaux que la société ORANGE a répondu que le site du stade répondait à leurs attentes sachant que l'antenne installée occuperait seulement un espace de 2 m sur 3 m.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 26 février 2018

N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
FORS-2018-014	7.1	Décisions Budgétaires	Réhabilitation école primaire : Demandes de subventions	1-2-3
FORS-2018-015	1.1	Marché publics	Réhabilitation salle de spectacle : Devis maçonnerie	3
FORS-2018-016	1.1	Marché publics	Réhabilitation salle de spectacle : Devis huisseries	3
FORS-2018-017	1.1	Marché publics	Bâtiments communaux : Mise aux normes électrique	3-4
FORS-2018-018	1.1	Marché publics	Réhabilitation école primaire : Diagnostic amiante	4
FORS-2018-019	1.1	Marché publics	Services techniques : Achat de matériel	4
FORS-2018-020	7.1	Décisions Budgétaires	Admission en non-valeur de créances éteintes	4-5
FORS-2018-021	5.7	Intercommunalité	SCPC Mise à disposition ATSEM en cas de grève des enseignants	5
FORS-2018-022	5.7	Intercommunalité	Demande de retrait de la commune de Fors du SIVU du Marmais	5
FORS-2018-023	7.1	Décisions Budgétaires	Participation 2018 à la formation des apprentis	5-6
FORS-2018-024			Fors En Road : Subvention	6
FORS-2018-025	7.1	Décisions Budgétaires	Acquisition immobilière	6

Emargement des membres du conseil municipal du 26 février 2018

Dominique POUGNARD, maire	
Stéphanie DELGUTTE, adjointe	Stéphane BONNIN, adjoint
Catherine SAUVARD, adjointe	Pascal AMICEL, adjoint
Marc CHOLLET Absent excusé	Nadette PORCHER
Hervé SABOURIN	Sylvie DEPLANQUE
Christine FAZILLEAU	Emmanuel FAZILLEAU
Fabrice BRAULT	Coralie BABIN Absente excusée
Florence MARSAC	Stéphanie BOUROLLEAU
Didier FRAIGNEAU	Anne-Sophie VALLET